

**Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie**  
**Réunie le lundi 26 février 2007**  
**Sous la présidence de M. Bruno DE CARA**  
**Directeur du Département de Psychologie.**  
**Assisté de M. Aurélien FURLAN**  
**Assesseur Etudiant**

**ETAIENT PRESENTS :**

Enseignants : AIMAR Jean Bernard, ARNAUD Christian (Faculté des Sciences), CARIOU Michel (secrétaire de séance enseignant), CHABRIER Lydia, CHANQUOY Lucile, DE CARA Bruno (directeur de département), FAURE Sylvane, MAILLAN Geneviève, MILHABET Isabelle, STEINER Dirk, THEROUANNE Pierre.

Etudiants : LECOMTE Manon, PICCAMIGLIO Gregory, AMMANN Joël, AVAGNINA Fabien, BONNEFEMME Julien, PLUEN Stéphanie, BOSSU Laurine, LAHOUSSE Guillaume (secrétaire de séance étudiant / suppléant), BUZZI Elisa (membre du bureau des représentants), CAMOUS Sarah, PINEL Erika, BOUGUERRA Nasser, FURLAN Aurélien (Assesseur étudiant), HAMIDI Zaïneb, LAS DIT PEISSON Maude, TOMCZACK Katarzyna

**ETAIENT EXCUSES :**

Enseignants : BACCINO Thierry, LAVIGNE Frédéric, MOLINA Guylaine, VIVES J-Michel.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Enseignants : BACCINO Thierry à CHANQUOY Lucile, SCHADRON Georges à STEINER Dirk, MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle.

Etudiants : JACQUOT Olivier à HAMIDI Zaïneb, ORSINI Caroline à BUZZI Elisa, MICU Irina à FURLAN Aurélien, MAILLARD Sébastien à PLUEN Stéphanie, PIOPPA Pascale à LAS DIT PEISSON Maude.

**INVITES EXTERIEURS (NON MEMBRES) :**

Enseignants : ARNAUD Christian (Faculté des Sciences)

La séance est ouverte à 10h15 par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du PV du 5 février 2007
- 2/ Election du Bureau
- 3/ Maquette de Licence
- 4/ Modalités de retour sur examen
- 5/ Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (moins de la moitié des enseignants étant présents). Conformément à l'article 18 des statuts de la commission paritaire et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de réunir une nouvelle commission paritaire le même jour à 10h30 sur le même ordre du jour.

Réouverture de la séance à 10h30.

M. DE CARA informe l'assemblée que la prise de notes doit être effectuée par des membres de la commission paritaire. Il s'agit d'une tâche collective qu'il convient de gérer sans faire appel à des membres extérieurs à la commission. M. AIMAR rappelle qu'un roulement sur la prise de notes avait été instauré sur le principe de l'ordre alphabétique. Mme FAURE souligne que le compte-rendu de la commission paritaire doit correspondre à un relevé de prises de décision. M. DE CARA désigne M. CARIOU (enseignant) et M. LAHOUSSE comme secrétaires de séances.

M. DE CARA ouvre la séance en remerciant publiquement son prédécesseur, M. HAM, pour son travail, son action et son engagement au service du Département durant les 4 dernières années.

M. DE CARA affirme sa volonté de travailler dans la concertation avec la participation de tous. Il regrette l'absence de certains collègues. Toutefois, le calendrier imposé par l'UFR ne permet pas de remettre à plus tard l'examen de la maquette de Licence. Cette question devra donc être traitée au cours de cette séance.

M. DE CARA prend note des questions diverses : 1/ déroulement des cours en parallèle à la commission paritaire (ce qui n'est pas autorisé) ; 2/ parking enseignants ; 3/ sanction à prendre vis-à-vis du plagia internet.

### **I. APPROBATION DU PV DU 5 FEVRIER 2007 :**

Mme FAURE demande la correction d'une erreur page 3 : il fallait lire '*un semestre doit être composé de 200h (et non 400h) plus ou moins 10%.*'

M. THEROUANNE demande l'ajout de son nom à la liste des présents.

M. STEINER demande la correction d'une erreur page 5 : Il n'a pas dit 'c'est faux'. Il a simplement dit qu'il a, chaque année, plusieurs demandes de candidatures au M2 'Psychologie et IRH' provenant d'étudiants de spécialité clinique et d'option sociale. Par ailleurs, M. STEINER précise que, page 7, il voulait dire que Mme CHANQUOY avait renoncé à l'idée d'une UE de méthodologie spécifique au Développement en Master 1.

Compte tenu de ces modifications, le PV du 5 février 2007 est adopté à l'unanimité par la Commission Paritaire moins 1 voix Contre et 5 abstentions.

### **II. ELECTION DU BUREAU :**

M. DE CARA souhaite s'entourer d'un Bureau dans le cadre du Département de Psychologie. Le Bureau travaillera à un échelon intermédiaire entre la Direction du Département (composée de l'Assesseur étudiant et du Directeur) et la Commission Paritaire du Département. Idéalement, le Bureau sera composé d'un représentant étudiant et d'un représentant enseignant par sous-discipline. Il se réunira régulièrement (à la fréquence de 2 à 3 réunions par semestre) et préparera notamment les dossiers à traiter en Commission Paritaire. Le Bureau restera une instance consultative, la Commission Paritaire demeurant l'instance décisionnelle du Département.

Au sein de ce Bureau, une répartition des tâches pourra être décidée selon 3 domaines : 1/ Pédagogie (coordination des enseignements, tutorat, déroulement des examens, utilisation des nouvelles technologies, bibliothèque et documentation) ; 2/ Communication (liens avec les institutions et les professionnels, relations internationales, vie culturelle et associative) ; 3/ Finances et Formation continue (préparation et suivi du budget, programmation des crédits pédagogiques, commissions VAE et VAP).

M. FURLAN pointe le manque de fluidité que représente un nombre si important de membre du bureau et émet l'hypothèse que cela pourrait être un frein au bon fonctionnement de ce bureau. De même la question de la représentativité est soulevée compte tenu de l'absence des cliniciens à cette séance.

M. FURLAN demande des précisions sur les limites du champ d'action allouées au Bureau. Par exemple, la bibliothèque de section et le tutorat peuvent-ils relever de ce Bureau ?

M. DE CARA indique que, compte-tenu de l'absence d'un certain nombre d'enseignants de Psychopathologie clinique et psychanalyse, la question du Bureau du Département sera reportée à la prochaine commission paritaire.

M. FURLAN remarque que la représentativité des étudiants peut être assurée par un seul étudiant représentant. Il serait donc inutile d'ajouter d'autres étudiants au Bureau du département.

Mme CHABRIER fait remarquer que certains dossiers gérés par le Bureau du Département sont déjà gérés par des enseignants (exemple de la bibliothèque de section coordonnée par Mme MAILLAN).

M. DE CARA précise qu'il ne s'agit pas de désaisir des personnes mais de permettre au Bureau de connaître et débattre sur des dossiers. M. THEROUANNE est d'accord avec ce point de vue.

M. DE CARA indique que des responsabilités spécifiques (ex. Bibliothèque de Section, Tutorat, Equivalences) pourront être confiées à des enseignants, sur la base du volontariat ou par roulement, après approbation de la commission paritaire. Ces responsabilités seront remises à l'ordre du jour chaque année.

### **III. PROJET DE MAQUETTE POUR LA LICENCE DE PSYCHOLOGIE :**

M. DE CARA indique que l'UFR demande un responsable pour la Licence de Psychologie en vue de l'habilitation de ce diplôme à la rentrée 2008. Ce responsable est à désigner parmi les enseignants.

Mme MILHABET demande une précision sur les termes de cette fonction.

M. DE CARA précise qu'il s'agit du responsable de l'habilitation du diplôme. Cependant, cela n'interdit pas de proposer ensuite des responsables pédagogiques pour chaque année de la Licence.

Mme CHANQUOY mentionne que M. BISSON ne veut plus être responsable de l'élaboration de la maquette pour la Licence de Psychologie. Elle propose que d'autres personnes qui se sont impliquées dans l'élaboration de cette maquette prennent en charge cette responsabilité.

M. THEROUANNE précise que le responsable de la Licence aura des fonctions multiples dont la présidence des jurys d'examen. Il propose que le responsable de la Licence soit le directeur du département afin de donner tous les moyens d'actions nécessaires.

Mme CHANQUOY n'est pas d'accord. Selon elle, il s'agit d'une responsabilité indépendante.

Mme MAILLAN appuie la remarque de M. THEROUANNE et pense qu'il est préférable que le directeur de Département soit le responsable de la Licence car les informations transitent par le Directeur de département. De plus, les délais de réception des documents étant souvent très justes, il est plus simple d'éviter les intermédiaires.

En tant que Directeur du Département, M. DE CARA décide d'assurer la fonction de responsable de la Licence de Psychologie.

M. DE CARA distribue un document comparatif entre la maquette de Licence appliquée depuis 2004 et l'état actuel de la nouvelle maquette de Licence pour l'habilitation 2008. Ce document a été envoyé par mail aux membres de la commission paritaire le 16 février 2007.

Mme LAS DIT PEISSON demande un éclaircissement sur le volume horaire par semestre. M. DE CARA lui répond que les recommandations de l'UFR prévoient des semestres à 200h, plus ou moins 10% ce qui ferait une Licence à 1200h. Toutefois, une tolérance jusqu'à 1350h pour la Licence de Psychologie a été acceptée par le Conseil de Gestion du 15 décembre 2006.

Mme FAURE se demande dans quelle mesure ce tableau tient compte du travail déjà effectué.

M. DE CARA répond que l'état actuel de la nouvelle maquette de Licence correspond au travail commencé par M. BISSON et repris, selon les recommandations de la Commission Paritaire du 5 février, par M. THEROUANNE et Mme MILHABET et deux étudiants.

Mme MAILLAN remarque que les changements proposés maintenant ne se cantonnent pas à la Licence 1 mais qu'il y en a d'autres.

M. DE CARA propose de reprendre systématiquement la maquette de Licence, semestre par semestre.

M. DE CARA précise qu'en tant que nouveau directeur, il entend défendre la maquette de Licence. Pour être à même de le faire, il faut que tous les changements soient explicités et validés par la Commission Paritaire. Il propose de passer en revue chaque semestre.

Mme MILHABET est d'accord avec la proposition de M. DE CARA. Elle précise qu'elle a réalisé un travail supplémentaire (sous la forme d'une simulation) visant à mieux équilibrer les volumes horaires par semestre.

Mme FAURE remarque qu'il existe des incohérences dans les volumes horaires et souhaite que la commission paritaire se prononce à ce sujet. En particulier, les semestres S3 et S5 (respectivement 288h et 322h) sont nettement supérieurs à la moyenne.

Détails et motivations des changements :

#### \*\* LICENCE 1 \*\*

M. GARCIA propose la création d'un enseignement de neurobiologie au semestre 2 de L1 pour assurer une continuité de l'enseignement sur les 6 semestres de Licence.

M. FURLAN remarque la présence déjà excessive de l'enseignement de neurobiologie vis-à-vis des autres sous-disciplines de la Psychologie.

M. THEROUANNE propose un cours de Statistiques inférentielles au semestre 2 de L1.

MME MILHABET indique que l'UFR recommande un enseignement d'anglais de 18h par semestre, pour 4 des 6 semestres de la Licence.

MME FAURE dit que cette demande est à relativiser compte-tenu de la création de laboratoires de langues dans les nouveaux bâtiments de St Jean d'Angély.

#### \*\* LICENCE 2 \*\*

Les options précédemment proposées par le Département (Sciences du Langage et Sciences de l'Education) deviennent obligatoires. Elles sont ramenées à un volume horaire de 20h CM + 16h TD.

Mme MAILLAN dit qu'il lui est difficile de diminuer son enseignement de 30h CM + 20h TD à 20h CM + 16h TD.

M. DE CARA indique qu'il est pourtant nécessaire d'avoir une harmonisation des volumes horaires.

La création de l'enseignement 'Problématique de l'évaluation' (16h CM + 16h TD) n'a pas reçu de justifications suffisantes pour être maintenu.

La création de l'enseignement 'Méthodologie de la psychologie du développement (20h CM + 12h TD) est réduit à 14h CM + 6h TD. L'enseignement 'Techniques et méthodes de la psychologie clinique' au semestre 4 de Licence 2 est maintenu à 14h CM + 6h TD au lieu d'être augmenté à 20h CM + 12h TD.

**\*\* LICENCE 3 \*\***

Pour alléger le semestre 5, l'enseignement de bureautique est déplacé au semestre 4.

Les TER de Licence 3 sont réduits à 12h CM par semestre (au lieu d'une proposition à 24h éq. TD).

A l'issue de ces discussions, la Commission Paritaire du département de Psychologie a validé la maquette de Licence de Psychologie ci-jointe selon le vote suivant :

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

POUR : 26

Cette validation est l'aboutissement d'un travail d'élaboration de la maquette de Licence de Psychologie engagé par le précédent directeur de Département, M. HAM, assisté de M. BISSON.

M. DE CARA engage sa responsabilité de Directeur de Département sur la maquette de Licence de Psychologie validée ce jour et dont les détails approuvés par la commission paritaire sont exposés ci-après.

La séance est levée à 14h30.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Aurélien FURLAN

#### DETAILS DE LA MAQUETTE DE LICENCE DE PSYCHOLOGIE :

1/ La responsabilité de la Licence de Psychologie est portée par le Directeur de département, Bruno DE CARA.

2/ VOLUMES HORAIRES PAR SEMESTRE (incluant les UE libres à 20h TD par semestre, sur 5 des 6 semestres de la Licence) :

- SEMESTRE 1 : 179h

- SEMESTRE 2 : 210h

- SEMESTRE 3 : 232h

- SEMESTRE 4 : 246h

- SEMESTRE 5 : 256h

- SEMESTRE 6 : 236h

TOTAL LICENCE : 1359h

### 3/ ANGLAIS :

L'enseignement de l'anglais se répartit sur 4 des 6 semestres de la Licence de Psychologie, à raison de 18h éq. TD par semestre :

- Semestre 1 : anglais 18h TD
- Semestre 3 : anglais 18h TD
- Semestre 4 : anglais 18h TD
- Semestre 6 : anglais 18h TD

### 4/ MODIFICATIONS :

Liste EXHAUSTIVE des modifications débattues et validées par la commission paritaire.

#### \*\* LICENCE 1 \*\*

##### SEMESTRE 1

- UEF LL1PY2 : 'Introduction à la neurobiologie I' : 8h CM + 3h TD [au lieu de 12h CM + 3h TD]
- UEF LL1PY2 : 'Démarches d'enquêtes et de questionnaires' : 12h CM [remplace 'Méthodes d'observations, enquêtes et échelles' (8h CM + 6h TD) au 2nd semestre de Licence 1]
- UEF LL1PY3 : 'Anglais' : 18h TD [au lieu de 10h TD]

##### SEMESTRE 2

- UEF LL2PY3 : 'Introduction à la neurobiologie II' : 8h CM [création]
- UEF LL2PY3 : 'Démarche d'enquête et de questionnaires' : déplacé au semestre 1.

#### \*\* LICENCE 2 \*\*

Ré intitulés des 2 UEF :

- UEF LL3PY2 : Bases I (au lieu de Neurobiologie)
- UEF LL4PY2 : Bases II (au lieu de Neurobiologie)

##### SEMESTRE 3

- UEF LL3PY2 : 'Neurobiologie I' : 30h CM + 14h TD [fusionne 'base de biologie cellulaire' et 'cellules nerveuses, psychopharmacologie']
- UEF LL3PY3 : 'Méthodologie de la psychologie du développement' : 8h CM + 4h TD [au lieu de 20h CM + 10h TD dans l'UEF LL3PY1]
- UEF LL3PY2 : 'Sciences du Langage ou Sciences de l'éducation I' : 20h CM + 16h TD [déplacé de l'UEF LL3PY3]
- UEF LL3PY3 : 'Statistiques interprétatives' : 10h CM + 10h TD [au lieu de 10h CM + 16h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Introduction à la mesure en psychologie' : 12h CM + 10h TD [au lieu de 12h CM + 8h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Anglais' : 18h TD [au lieu de 20h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Problématique de l'évaluation' : supprimé.

##### SEMESTRE 4

- UEF LL4PY2 : 'Neurobiologie II' : 30h CM + 14h TD [fusionne 'plasticité cérébrale' et 'système sensori-moteur']
- UEF LL4PY3 : 'Techniques et méthodes de la psychologie clinique' : 14h CM + 6h TD [au lieu de 20h CM + 10h TD dans l'UEF LL4PY1]
- UEF LL4PY2 : 'Sociologie ou Sciences de l'éducation II' : 22h CM + 16h TD [déplacé de l'UEF LL3PY3]
- UEF LL4PY3 : 'Méthodologie expérimentale' : 10h CM + 6h TD [au lieu de 16h CM + 10h TD]
- UEF LL4PY3 : 'Informatique, bureautique niveau 1' : 20h TD [déplacé de l'UEF LL5PY3, semestre 5]
- UEF LL4PY3 : 'Anglais' : 18h TD [création]

#### \*\* LICENCE 3 \*\*

##### SEMESTRE 5

- UEF LL5PY3 : 'Neurobiologie III' : 28h CM + 12h TD [fusionne 'comportements fondamentaux' et 'troubles neurologiques']
- UEF LL5PY3 : 'Méthodologie clinique et tests projectifs' : 24h CM + 4h TD [déplacé de l'UEF LL5PY1]
- UEF LL5PY3 : 'Méthodologie et statistiques' : 30h TD [déplacé de l'UEF LL5PY2]
- UEF LL5PY3 : 'TER 1' : 12h CM [au lieu de 24h TD]
- UEF LL5PY3 : 'Anglais' : déplacé au semestre 6.

##### SEMESTRE 6

- UEF LL6PY3 : 'Neurobiologie IV' : 24h CM + 12h TD [fusionne 'fonctions cognitives' et 'émotions, psychopathologie']
- UEF LL6PY3 : 'TER 2' : 12h CM [au lieu de 24h TD]
- UEF LL6PY3 : 'Anglais' : 18h TD [au lieu 'lecture de textes de psychologie en anglais' 30h TD]

**\*\* LICENCE 2 \*\***

Ré intitulés des 2 UEF :

- UEF LL3PY2 : Bases I (au lieu de Neurobiologie)
- UEF LL4PY2 : Bases II (au lieu de Neurobiologie)

**SEMESTRE 3**

- UEF LL3PY2 : 'Neurobiologie I' : 30h CM + 14h TD [fusionne 'base de biologie cellulaire' et 'cellules nerveuses, psychopharmacologie']
- UEF LL3PY3 : 'Méthodologie de la psychologie du développement' : 8h CM + 4h TD [au lieu de 20h CM + 10h TD dans l'UEF LL3PY1]
- UEF LL3PY2 : 'Sciences du Langage ou Sciences de l'éducation I' : 20h CM + 16h TD [déplacé de l'UEF LL3PY3]
- UEF LL3PY3 : 'Statistiques interprétatives' : 10h CM + 10h TD [au lieu de 10h CM + 16h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Introduction à la mesure en psychologie' : 12h CM + 10h TD [au lieu de 12h CM + 8h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Anglais' : 18h TD [au lieu de 20h TD]
- UEF LL3PY3 : 'Problématique de l'évaluation' : supprimé.

**SEMESTRE 4**

- UEF LL4PY2 : 'Neurobiologie II' : 30h CM + 14h TD [fusionne 'plasticité cérébrale' et 'système sensori-moteur']
- UEF LL4PY3 : 'Techniques et méthodes de la psychologie clinique' : 14h CM + 6h TD [au lieu de 20h CM + 10h TD dans l'UEF LL4PY1]
- UEF LL4PY2 : 'Sociologie ou Sciences de l'éducation II' : 22h CM + 16h TD [déplacé de l'UEF LL3PY3]
- UEF LL4PY3 : 'Méthodologie expérimentale' : 10h CM + 6h TD [au lieu de 16h CM + 10h TD]
- UEF LL4PY3 : 'Informatique, bureautique niveau 1' : 20h TD [déplacé de l'UEF LL5PY3, semestre 5]
- UEF LL4PY3 : 'Anglais' : 18h TD [création]

**\*\* LICENCE 3 \*\***

**SEMESTRE 5**

- UEF LL5PY3 : 'Neurobiologie III' : 28h CM + 12h TD [fusionne 'comportements fondamentaux' et 'troubles neurologiques']
- UEF LL5PY3 : 'Méthodologie clinique et tests projectifs' : 24h CM + 4h TD [déplacé de l'UEF LL5PY1]
- UEF LL5PY3 : 'Méthodologie et statistiques' : 30h TD [déplacé de l'UEF LL5PY2]
- UEF LL5PY3 : 'TER 1' : 12h CM [au lieu de 24h TD]
- UEF LL5PY3 : 'Anglais' : déplacé au semestre 6.

**SEMESTRE 6**

- UEF LL6PY3 : 'Neurobiologie IV' : 24h CM + 12h TD [fusionne 'fonctions cognitives' et 'émotions, psychopathologie']
- UEF LL6PY3 : 'TER 2' : 12h CM [au lieu de 24h TD]
- UEF LL6PY3 : 'Anglais' : 18h TD [au lieu 'lecture de textes de psychologie en anglais' 30h TD]